

Cher(e) camarade,

Notre organisation Force Ouvrière, avec les autres syndicats du CSFPT, dénonce l'absence de négociation sur le projet de décret relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Contrairement à ce qui s'est pratiqué pour le versant de l'État où pas moins de 12 réunions de négociation ont été organisées, seuls les employeurs territoriaux ont pu travailler en amont avec les représentants de l'État sur ce projet de texte.

Le conseil supérieur de la fonction publique territoriale réunit les représentants des employeurs et les représentants des agents territoriaux. Ces derniers ont été écartés lors des récents échanges entre le gouvernement et les employeurs sur ce projet de texte.

Pour notre organisation syndicale Force Ouvrière, les complémentaires santé et prévoyance sont des investissements en termes de ressources humaines et non comme des « charges supplémentaires » pour les collectivités locales et leurs établissements publics.

A l'heure où les agents de la fonction publique territoriale sont à pied d'œuvre pour apporter leurs services à la gestion d'une crise sanitaire sans précédent dans l'histoire. A l'heure où les agents sont sur la brèche, parfois 24h sur 24h pour faire face aux aléas climatiques en tout genre, ils sont en droit d'attendre des employeurs publics et du gouvernement des actes concrets, notamment par une réelle prise en compte de leurs besoins en matière de santé, de condition de travail et de rémunération.

La reconnaissance des agents territoriaux passe aussi par la possibilité, pour chaque agent, d'être couvert en matière de complémentaire santé et de prévoyance avec une participation conséquente des collectivités et établissements publics.

FO dénonce les dispositions indigentes proposées dans le projet de décret sur la PSC qui sont très en dessous des attentes et des besoins des agents.

Elle dénonce aussi l'attitude des employeurs qui reprochent la « charge financière » engendrée par la participation obligatoire et ont proposé des amendements pour durcir les conditions d'indemnisation pour l'incapacité temporaire de travail et l'invalidité. Le collègue employeur se comporte en véritable organisation patronale.

Nous demandons l'ouverture de véritables négociations avec les organisations syndicales avant la présentation en plénière du conseil supérieur, **FO ne se contentera pas d'une protection sociale complémentaire au rabais pour les agents territoriaux.**

Chaque agent territorial, quelque-soit son grade, ses missions, mérite d'être traité avec dignité, FO mettra tout en œuvre pour que ce soit effectivement le cas !

Paris, Le 15 décembre 2021

Le Secrétariat Fédéral